



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Marchés Publics de Fournitures Courantes et Services

Maître d'ouvrage :

UNIVERSITE DE RENNES
Direction des affaires financières et de la politique d'achat
Pôle des Achats
2, rue du Thabor - CS 46510
35043 RENNES CEDEX

Objet du marché :

Prestations d'hygiène, propreté des locaux et vitrerie pour l'Université de Rennes, sur les sites des campus rennais, de la Station biologique de Paimpont, de l'IUT Saint-Brieuc et de l'ENSSAT de Lannion

Etabli en application du code de la commande publique (ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret 2018-1075 du 3 décembre 2018)

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres ouvert européen en application du code de la commande publique
Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5**

Date et heure limites de remise des offres :

JEUDI 29 JANVIER 2026 à 11H30 (heure de Paris)

Référence Consultation : 2025067AOS

- Version établie en date du 18/12/2025

Attention : réponse électronique imposée sur la plate-forme Place

SOMMAIRE

1. PRESENTATION	3
2. OBJET DU MARCHE	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1 NATURE DE LA PROCEDURE	5
3.2 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	5
3.3 DECOMPOSITION DU MARCHE	5
3.4 RESERVATION DE MARCHE LOTS 02, 03 ET 06	5
3.5 CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE LOT 01	6
3.6 DISPOSITONS PARTICULIERES SITES EN ZONE D'ACCES REGLEMENTE	6
3.7 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRES	6
3.8 MODE DE REGLEMENT	7
3.9 VARIANTE	7
3.9.1 <i>Variantes pour prestations alternatives</i>	7
3.9.2 <i>Variantes pour prestations supplémentaires (ou Options)</i>	7
3.10 FORME DU MARCHE	7
3.11 DUREE DU MARCHE	8
3.12 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	8
3.13 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
3.14 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
3.15 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	8
3.16 VISITE DES LIEUX	8
3.17 MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	9
4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION	9
4.2 PIECES CANDIDATURE	10
4.3 PIECES OFFRES	11
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	12
5.1 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	12
5.2 REMISE DES PLIS DE MANIERE DEMATERIALISEE	12
6. JUGEMENT DES OFFRES	13
6.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	14
6.1.1. Lots 1 à 5.....	14
6.1.2. Lot 6	15
6.2 METHODE DE CALCUL CRITERE PRIX	16
6.3 MODALITES D'ATTRIBUTION :	16
7. LITIGES	16
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	17

1. PRESENTATION

L'UNIVERSITE

Depuis janvier 2023, l'Université de Rennes 1 s'est transformée en Université de Rennes, un établissement public expérimental (EPE).

C'est un établissement pluridisciplinaire porteur d'une mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Ouvrue sur l'Europe et le monde, au cœur de la Région Bretagne et en lien avec Rennes Métropole et son écosystème, l'Université de Rennes est bâtie sur une histoire commune et les atouts de ses membres fondateurs.

Elle poursuit une ambition : relever les grands défis sociétaux d'un monde en transition en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé globale et du numérique.

L'université en chiffres *:

- 4 500 personnels
- 37 200 étudiantes et étudiants
- 9 campus
- 3 stations expérimentales
- 37 unités et structures de recherche

* Chiffres de janvier 2023

LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE

La Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DIL), est une direction multi-activités placée sous l'autorité de la direction générale des services de l'Université de Rennes.

C'est un service central et support de l'établissement, qui accompagne l'ensemble de la communauté universitaire ainsi que ses partenaires dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

Opérationnelle depuis septembre 2019, la DIL compte environ 150 agents et a pour missions de :

- assurer l'ensemble des opérations logistiques nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement,
- faire fonctionner et exploiter de manière optimale le patrimoine immobilier des sites rennais,
- entretenir et maintenir l'ensemble des bâtiments et des espaces extérieurs des sites rennais,
- piloter les projets immobiliers de l'université et les opérations de travaux,
- construire des schémas prospectifs pour le patrimoine et élaborer la stratégie immobilière,
- valoriser le patrimoine immobilier universitaire,
- coordonner les activités relatives à la sécurité incendie, la surveillance et la sûreté des personnes et des biens,
- réaliser des travaux de reprographie, de création graphique et gérer les moyens d'impressions.

Côté patrimoine, l'ensemble des sites universitaire (ex. Université de Rennes 1) représentent environ **323 000 m² de surface de plancher, 148 hectares de foncier et plus de 110 bâtiments**.

2. OBJET DU MARCHE

Le marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Particulières **2025067AOS CCAP**, est un marché de services pour la réalisation des prestations suivantes : **Prestation d'hygiène et de propreté des locaux**

Le présent appel d'offres européen concerne six (6) accords-cadres à bons de commande afin d'assurer les prestations de propreté et de nettoyage courant des locaux à usage de bureaux, salles de cours, amphithéâtres, bibliothèques, ateliers pédagogiques, salles de TP et salles de sport (y compris circulations, sanitaires et locaux techniques) pour l'ensemble des sites de l'Université (bâtiments et locaux d'enseignement et recherche).

Cette consultation concerne la mise à disposition d'unités d'œuvre de manière forfaitaire suivant le périmètre défini pour chacun des lots dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et leurs annexes pour les prestations de nettoyage ordinaire à effectuer de manière quotidienne, ainsi des prestations particulières unitaires sur demande des responsables de campus (vitrerie, décapage, métallisation, shampoing moquette, etc.).

Lieu d'exécution des prestations :

N° de site	Désignation	Adresse
00	Campus de Rennes : Beaulieu Campus Scientifique et Technologique de Beaulieu	263 avenue du général Leclerc CS 74205 35042 Rennes
17	Campus de Rennes : Beaulieu IUT de Rennes	3 Rue du Clos Courtel CS 20602 35706 Rennes CEDEX 7
01	Campus de Rennes : Villejean Campus Santé de Villejean	2 Avenue du Professeur Léon Bernard CS 34317 35043 Rennes CEDEX
02	Campus de Rennes : Centre - Thabor Présidence de l'Université de Rennes	2 rue du Thabor CS46510 35065 Rennes
03	Campus de Rennes : Centre - Jean-Macé Faculté de droit et sciences politiques	9 rue Jean Macé CS 54203 35708 Rennes CEDEX 7
03	Campus de Rennes : Centre - Jean-Macé IGR-IAE	11 rue Jean Macé CS 70803 35708 Rennes CEDEX 7
04	Campus de Rennes : Centre - Hoche Faculté des Sciences Economiques	7 place Hoche CS 86514 35065 Rennes CEDEX 7
91	Cité Internationale	1 Place Paul Ricœur 35000 Rennes
21	IUT de Saint-Brieuc	18 rue Henri Wallon B.P. 406 22004 Saint Brieuc
20	ENSSAT de Lannion	6 rue de Kerampont CS 80518 22305 Lannion
07	Station Biologique de Paimpont	Beauvais 35380 Paimpont

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 NATURE DE LA PROCEDURE

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés susvisés de la présente consultation est le CCAG-FCS :

CCAG « Fournitures Courantes et de Services » (Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services – publié au JORF du 1er avril 2021), réputé connu des candidats et non fourni au présent dossier de consultation.

3.2 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La références aux nomenclatures européennes « Vocabulaire Commun aux marchés publics » [CPV] associées à la présente consultation est la suivante :

90910000-8 : Services de nettoyage de bâtiments
90911300 : Services de nettoyage de vitres

3.3 DECOMPOSITION DU MARCHE

La prestation fait l'objet de **six (6)** lots traités par marchés séparés et définis comme suit :

- **LOT 01 : Campus de Beaulieu, Villejean, et Centre**
- **LOT 02 : Marché réservé Thabor et Cité Internationale**
- **LOT 03 : Marché réservé vitrerie**
- **LOT 04 : Station Biologique de Paimpont**
- **LOT 05 : IUT de Saint-Brieuc**
- **LOT 06 : Marché réservé ENSSAT de Lannion**

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots.

Dans l'hypothèse où le candidat soumissionnaire souhaitait répondre à plusieurs lots, il devra impérativement présenter une offre par lot, en soumettant l'acte d'engagement, une proposition financière et technique pour chacun des lots concernés et en renseignant les documents particuliers définis pour chacun des lots (acte d'engagement, annexes etc.).

3.4 RESERVATION DE MARCHE LOTS 02, 03 ET 06

Afin de promouvoir l'emploi et l'activité des personnes handicapées et de combattre l'exclusion, l'Université de Rennes applique les dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en **réservant le présent marché objet de cette consultation à une Entreprise Adaptée (EA) ou un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).**

Ainsi, le marché est réservé aux EA et aux ESAT, conformément aux articles L.2113-12 et R.2113-7 du code de la commande publique.

L'Etat agréé en qualité d'entreprise adaptée des structures qui répondent aux critères prévus à l'article L. 5213-13-1 et suivant du code du travail.

Par voie de conséquence, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens valant agrément seront examinés par la personne publique pour s'assurer que les candidats répondent bien au critère de réservation tel que fixé pour les lots susvisés.

Les entreprises soumissionnaires pour ces trois lots qui ne répondraient pas à ce critère de réservation ou ne présenteraient pas cet agrément seront écartées au stade de l'analyse des candidature.

3.5 CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE LOT 01

1. Clause sociale d'insertion et critère de performance en insertion pour le Lot 1

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, l'acheteur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, en incluant une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, la performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés constitue un critère d'attribution du présent marché, permettant de départager les candidats selon leurs propositions afin de dépasser les exigences minimales.

L'objectif à atteindre est défini dans le Cadre de réponse Clause sociale - LOT 1 présent au DCE

2. Jugement des offres (CF. article 6.1.1.2)

Critère de notation en points	Pondération en % de la note globale
Performance en matière d'insertion professionnelle sur 10 points	
1- Volume d'heures de travail dédiées à l'insertion professionnelle sur 2 points	
2- Volume d'heures de formations et modalité de formation sur 4 points	10 % de la note globale
3- Modalités de tutorat sur 4 points	

Le Cadre de réponse Clause sociale - LOT 1 présent au DCE est à compléter pour répondre à ces différents critères de notation, il se trouve en annexe à l'acte d'engagement et devient une pièce contractuelle.

Le soumissionnaire indique dans le cadre de réponse le nombre d'heure d'insertion et de formation, et les modalités de formation et de tutorat sur lesquels il s'engage. L'engagement pris dans le cadre de réponse devient condition d'exécution du marché.

Dans le cas où le soumissionnaire fait une proposition inférieure au volume minimum ou ne fait pas de proposition, son offre est considérée comme irrégulière et sera rejetée par l'acheteur.

3.6 DISPOSITIONS PARTICULIERES SITES EN ZONE D'ACCÈS RÉGLEMENTÉ

Certains sites et laboratoires concernés par les prestations susvisées pourront faire l'objet d'autorisations spéciales des titulaires au titre de la réglementation zone à régime restrictif (ZRR) et d'agréments particuliers.

3.7 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTIAIRE

Les candidats peuvent se présenter sous la forme de groupements d'opérateurs économiques, qu'il s'agisse d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

En application de l'article R.2142-23 du code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de mandataire de plusieurs groupements.

En application des articles R.2142-20 et R.2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur public.

Conformément à l'article 3.5 du CCAG-FCS, dans le cas particulier où le mandataire du groupement ne se conforme pas à ses obligations, le maître d'ouvrage le met en demeure d'y satisfaire.

Si cette mise en demeure reste sans effet, le maître d'ouvrage invite les membres du groupement à désigner, dans un délai de trente jours, un autre mandataire parmi eux. A défaut, et à l'issue du délai de trente jours courant à compter de la notification de l'invitation du maître d'ouvrage d'y procéder, le cocontractant exécutant la part financière la plus importante à réaliser d'ici la fin du marché à la date de cette modification devient le nouveau mandataire.

Cette substitution fait l'objet d'un avenant précisant notamment la nouvelle organisation du groupement ainsi que la nouvelle répartition des prestations et la rémunération afférente.

3.8 MODE DE REGLEMENT

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3.9 VARIANTE

3.9.1 Variantes pour prestations alternatives

Les variantes portant prestations alternatives à l'initiative des candidats sont autorisées.

3.9.2 Variantes pour prestations supplémentaires (ou Options)

PSE 1 à réponse obligatoire : Fourniture du linge et gestion de la laverie

PSE 2 à réponse facultative : Le candidat pourra présenter une grille tarifaire ou un catalogue dédié à des solutions innovantes susceptibles de compléter ou de remplacer les produits de nettoyage écolabellisés. Ces solutions devront répondre aux principes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et viser une réduction mesurable de l'impact environnemental de la prestation. Le candidat proposera, pour chacune des solutions envisagées, un prix par bâtiment.

Le candidat peut proposer des variantes de prestations supplémentaires à son initiative qui devront être spécifiés sur les documents de soumission de leur offre. Celles-ci ne seront pas intégrées dans l'analyse à périmètre égal des offres techniques et financières des candidats. En revanche s'il apparaît que des prestations complémentaires proposées librement par le soumissionnaire déclaré attributaire du marché sont en rapport direct avec l'objet du marché et le cahier des charges, le pouvoir adjudicateur pourra décider de les retenir lors de la signature du marché.

3.10 FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et intégrant un maximum, conformément à l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique.

Les maximums sont définis par lot et pour la durée maximale comme suivant :

- LOT 1 – Campus de Beaulieu, Villejean, et Centre : 20 millions d'euros HT ;
- LOT 2 – Marché réservé Thabor et Cité Internationale : 200 000 euros HT ;
- LOT 3 – Marché réservé vitrerie : 500 000 euros HT ;
- LOT 4 – Station Biologique de Paimpont : 200 000 euros HT ;
- LOT 5 – IUT de Saint-Brieuc : 500 000 euros HT ;
- LOT 6 – Marché réservé ENSSAT de Lannion : 800 000 euros HT.

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande intégrant des prestations à prix mixtes.

Il s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande successifs, pendant la durée d'exécution des prestations, suivant les dispositions des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

A titre indicatif, le montant global prévisionnel pour l'ensemble des lots est porté à 10 936 000 €, avec pour décomposition :

- LOT 1 – Campus de Beaulieu, Villejean, et Centre : 10 millions d'euros HT ;
- LOT 2 – Marché réservé Thabor et Cité Internationale : 100 000 euros HT ;
- LOT 3 – Marché réservé vitrerie : Valeur inconnue ;
- LOT 4 – Station Biologique de Paimpont : 100 000 euros HT ;
- LOT 5 – IUT de Saint-Brieuc : 288 000 euros HT ;
- LOT 6 – Marché réservé ENSSAT de Lannion : 448 000 euros HT.

3.11 DUREE DU MARCHE

L'accord-cadre entre en vigueur le 2 mai 2026 ou à compter de la date de sa notification, si celle-ci est postérieure au 2 mai 2026.

La durée initiale de l'accord-cadre est de 2 ans à compter de sa date de prise d'effet.

Il est prévu la possibilité de 2 reconductions à la date anniversaire des marchés pour une durée d'une année supplémentaire par reconduction tacite, sans que la durée totale puisse excéder quatre (4) ans.

Sauf stipulation contraire, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Toutefois, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas reconduire le(s) marché(s) concerné(s) en avisant le titulaire par recommandé avec accusé réception, deux mois minimums avant la date anniversaire des marchés.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

3.12 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.13 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.14 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) et ses annexes.
- Un acte d'engagement (AE) et ses annexes.
- Le CCAP, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par voie d'avenant.
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, publié au JORF du 1er avril 2021. Non fourni dans le dossier de consultation mais réputé être connu des soumissionnaires.
- Les Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chacun des lots et leurs annexes applicables aux prestations objet du marché.
- Les éléments relatifs à la reprise des personnels
- DC1 et DC2 à renseigner par les candidats souhaitant soumissionner hors dispositif DUME.

3.15 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Conformément à l'article L.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le Dossier de consultation par voie électronique sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou modifications apportées au Dossier de Consultation.

3.16 VISITE DES LIEUX

Les candidats sont informés que **la visite des sites**, pour prise de connaissance des lieux, de leurs abords et des contraintes liées au site, **est obligatoire** dans le cadre de cette consultation pour l'ensemble des lots.

L'attestation de visite signée jointe au dossier est à joindre à l'offre.

Pour les lots n° 01 (Campus de Beaulieu, Villejean, et Centre), 02 (Marché réservé Thabor et Cité Internationale) et 03 (Marché réservé vitrerie), les visites sont fixées au :

- Campus de Beaulieu : **mardi 13 janvier à 9H00**, à l'accueil du campus.
- Campus de Villejean : **mercredi 14 janvier à 8H00**, à l'entrée du campus.
- La visite du campus centre sera effectuée dans la continuité de la visite du campus de Villejean.

Pour l'organisation des visites, merci de contacter :

Anne-Laure DOSSOU

Université de Rennes

Direction de l'Immobilier et de la Logistique

Pôle Services de Proximité

+33 (0)6 84 64 08 72

anne-laure.dossou@univ-rennes.fr

Pour le lot n° 04 (Station Biologique de Paimpont), les visites sont fixées au mercredi 14 après-midi et le vendredi 16 matin. Pour l'organisation des visites, merci de contacter :

Hélène CARTAUD

Université de Rennes

Station Biologique de Paimpont

+33 (0)6 59 41 09 14

helene.cartaud@univ-rennes.fr

Pour le lot n° 05 (IUT de Saint-Brieuc), pour l'organisation des visites, merci de contacter :

Hugues MARLIER

Université de Rennes

IUT de Saint-Brieuc

+33 (0)6 07 97 57 64

hugues.marlier@univ-rennes.fr

Pour le lot n° 06 (Marché réservé ENSSAT de Lannion), Pour l'organisation des visites, merci de contacter :

Serge Le Flécher

Université de Rennes

ENSSAT - IUT de Lannion

+33 (0)6 30 52 82 81

serge.le-flecher@enssat.fr

Séverine HAESAERT

Université de Rennes

ENSSAT - IUT de Lannion

+33 (0)7 61 99 73 73

severine.haeser@univ-rennes.fr

3.17 MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Suivant les dispositions de l'Article R.2122-7 du code de la commande publique, les prestations pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché.

Les conditions d'exécution de ce marché seront les suivantes :

- consultation de l'attributaire du présent marché sur la base d'un descriptif technique des prestations à réaliser ;
- remise par l'attributaire du présent marché d'une offre de prix comportant une décomposition du prix globale et forfaitaire dans les délais fixés par le maître d'ouvrage ;
- les conditions administratives du nouveau marché seront celles figurant au présent CCAP.

Ce marché de prestations similaires pourra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

En application de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 (Plus de renseignements : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd>).

Si le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, ce dernier devra être rédigé en français.

Conformément aux dispositions en vigueur à compter du 01/04/18 pour les acheteurs publics, l'Université de Rennes acceptera le DUME transmis par voie électronique (eDUME) à partir de la plateforme des marchés PLACE.

Les autres modes de candidature décrits ci-après demeurent malgré tout utilisables.

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 fourni aux candidats avec le présent dossier de consultation) à fournir par les candidats souhaitant soumissionner hors dispositif DUME ;
- Déclaration du candidat volet 1 (DC2 fourni aux candidats avec le présent dossier de consultation) à fournir par les candidats souhaitant soumissionner hors dispositif DUME ;

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la commande publique Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Le Pouvoir habilitant le signataire à engager la société candidate ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

4.2 PIÈCES CANDIDATURE

Il s'agit des pièces relatives à la qualité, la capacité sociale de l'entreprise telles qu'énumérées aux articles R.2143-5 à R.2143-12 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, à savoir :

– **Pièces d'appréciation économique et financière :**

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

– **Pièces d'appréciation technique et professionnelle :**

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Les certificats de qualifications et/ou de qualité obtenus par le candidat et/ou demandés au CCTP. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

- **Disposition spécifique au lot N° 02, 03 et 06 – marchés réservés :** Le candidat coche dans le DC2 à la rubrique correspondante « cas particuliers en cas de marché public réservé », et coche le point 1, 2, 3 ou 4, selon le cas, et apporte la preuve par tout moyen qu'il relève des dispositions de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, à savoir qu'il appartient à : une entreprise adaptée, ou un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), ou une structure équivalente — c'est-à-dire une structure employant une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales » ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.3 PIECES OFFRES

Un projet de marché comprenant :

- Un Acte d'engagement avec ses annexes dûment complétés par les candidats et joints avec leur offre, intégrant notamment :
 - La DPGF et le BPU pour le lot 1 au format Excel : à compléter par les candidats ;
 - La DPGF pour le lot 2 au format Excel : à compléter par les candidats ;
 - Le BPU pour le lot 3 au format Excel : à compléter par les candidats ;
 - La DPGF et BPU pour le lot 4 au format Excel : à compléter par les candidats ;fourni au présent dossier renseigné par le candidat.
- Un mémoire technique comportant à minima les éléments demandés :
 - dans le cadre de réponse technique en Annexe 1 du présent règlement de consultation soit :
 - Délais de mise en œuvre (rétro planning)
 - Moyens humains
 - Moyens matériels
 - Suivi, contrôle et évaluation
 - Organisation de la prestation
 - dans le cadre de réponse DDRSE en Annexe 2 du présent règlement de consultation ;
 - dans le cadre de réponse Clause sociale en Annexe 3 du présent règlement de consultation soit :
 - les éléments concernant le projet de mise en œuvre ;
 - les éléments concernant les modalités d'accompagnement ;
 - les éléments concernant la formation et le développement des compétences ;
 - la désignation d'un référent « Insertion ».
- Le cadre de réponse technique (CRT) en Annexe 1 du présent règlement de consultation dûment complété par les candidats.
- Le cadre de Réponse DDRSE en Annexe 2 du présent règlement de consultation dûment complété par les candidats et joint avec leur offre.
- Le cadre de Réponse Clause sociale en Annexe 3 du présent Règlement de consultation.
- Le certificat de visite dûment signé par les Responsables de campus de l'Université.

ATTENTION :

Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.

Dans le cas où la sous-traitance est autorisée, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article R.2143-6 du code de la commande publique ;
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

NOTA : Lors de l'examen des candidatures, conformément aux articles R.2144-1 et R.2144-2 du code de la commande publique, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

ATTENTION :

En raison de la dématérialisation le candidat précisera obligatoirement la(les) adresse(s) courriel (E-mail) où seront adressées les lettres de notification, lettres relatives aux offres ou candidatures non retenues. En cas d'omission ces documents seront envoyés sur les adresses des membres de la société dont le pouvoir adjudicateur peut disposer et aux risques et périls du candidat défaillant.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

ATTENTION : La remise des offres devra être effectuée de manière totalement dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement suffisant de manière à anticiper les aléas techniques et/ou de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et des offres. Nous vous conseillons vivement de tester dans un délai suffisant, (au moins la veille de la date limite de remise des offres) vos applications de versement de fichiers. En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter par mail (achats@listes.univ-rennes1.fr) ou par téléphone (0223233670).

5.1 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Dans le respect des dispositions des articles R.2151-1 à R.2151-3 du code de la commande publique, **la date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au :**

JEUDI 29 JANVIER 2026 A 11H30 (heure de Paris)

ATTENTION : Les dossiers de soumission des candidats qui seraient remis, ou qui seraient parvenus après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas admis lors de la phase d'ouverture des plis et seront renvoyés non ouverts aux soumissionnaires.

5.2 REMISE DES PLIS DE MANIERE DEMATERIALISEE

Conformément aux dispositions de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, la personne publique impose la transmission des offres par voie électronique suivant les dispositions ci-après.

Les modalités de réponse électronique de la présente consultation sont régies par les articles R.2132-7 à R.2132-14 du code de la commande publique et de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

ATTENTION : Les candidats sont informés que suivant l'objectif de dématérialisation et de simplification des procédures relatives à la Commande Publique, LA SIGNATURE ELECTRONIQUE EST FACULTATIVE ET N'EST PAS EXIGEE dans le cadre de la présente consultation par la personne publique.

➤ MODALITES D'ENVOIS DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Les offres (fichiers) seront déposées sur la Plate-forme des achats de l'État [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Dans le déroulement de la procédure, le candidat est donc lié par le présent Règlement de Consultation ainsi que par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur entreprise » ainsi qu'un dossier d'autoformation téléchargeables qui précisent les conditions d'utilisation de la plateforme susmentionnée, et notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

- AIDE & ASSISTANCE :

- Des consultations de tests sont disponibles pour les candidats dans l'onglet : « se préparer à répondre » ;
- Guides d'utilisation et modules d'autoformation disponibles dans le menu Aide de la plateforme
- Accompagnement et Assistance technique : le service de support technique (place.support@atexo.com; demandes à opérer par tickets via la plateforme) est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés.

➤ DELAIS DE TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

La transmission des offres par voie électronique doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique avant la date limite indiquée à l'article 5.1 du présent Règlement de Consultation.

ATTENTION :

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement (transfert finalisé pour l'ensemble des fichiers sur la plateforme ainsi que pour leur authentification par signature électronique) suffisant, de manière à anticiper les aléas techniques et/ou le temps de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et offres.

C'est en effet l'heure exacte de réception de l'offre électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur qui est prise en considération comme heure de réception.

Il appartient aux candidats de s'assurer du bon acheminement de leur offre, le pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu pour responsable de dysfonctionnements éventuels apparus lors de la transmission électronique de l'offre du candidat.

Les dossiers qui seraient transmis électroniquement après la date et l'heure limites fixées à l'article 4-1 du présent Règlement de Consultation ne seront pas admis lors de la phase d'ouverture des plis.

➤ **FORMAT DES FICHIERS :**

Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, le format PDF est souhaité.

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",

Les fichiers de type bordereaux des prix à renseigner par le candidat devront en revanche conserver le format Excel.

➤ **ANTI-VIRUS :**

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Au moment de la commission d'ouverture des plis, la personne publique utilisera un antivirus. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

➤ **COPIE DE SAUVEGARDE :**

Suivant les dispositions de l'article R.2132-11 du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, par voie électronique, une copie de sauvegarde de ces documents avec mention complémentaire « COPIE DE SAUVEGARDE » à l'adresse mail suivante : achats@listes.univ-rennes.fr

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai fixé sur la page de garde du présent Règlement de Consultation.

➤ **NOTIFICATION D'UNE OFFRE ELECTRONIQUE :**

La notification du marché se fait par voie électronique. Pour ce faire, les actes d'engagement originaux seront contresignés électroniquement par l'attributaire avant notification.

6. JUGEMENT DES OFFRES

L'analyse des propositions soumises par les candidats donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour l'appréciation des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés :

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli.

Le jugement des offres sera effectué suivant les dispositions prévues aux articles L.2152-7, L.2152-8, R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique au moyen des critères suivants :

6.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

	LOTS					
	01	02	03	04	05	06
TECHNIQUE	45	45	45	45	40	40
Délais de mise en œuvre (rétro-planning)	5	5	5	5		
Moyens humains	15	15	15	15		
Moyens matériels	10	10	10	10		
Suivi, contrôle et évaluation	10	10	10	10		
Organisation de la prestation	5	5	5	5		
Moyens humains et organisation					18	18
Matériels					8	8
Méthodologie					14	14
DDRSE & CLAUSE SOCIALE	15	5	5	5	15	15
DDRSE	5	5	5	5	15	15
Clause sociale	10	Sans objet				
PRIX	40	50	50	50	45	45
Montant global forfaitaire annuel	30	50	50	50	45	45
Bordereau des prix unitaires	10					

6.1.1. Lots 1 à 5

6.1.1.1. Valeur technique lots 1 à 4 : 45 points

- **Sous-critère 1 : Délais de mise en œuvre (rétro planning) - sur 5 points ;**
- **Sous-critère 2 : Moyens humains - sur 15 points ;**
 - Encadrement
 - Nombre d'agents sur site hors encadrement
 - Qualifications et expériences du personnel
 - Formations
 - Gestion des absences
 - Heures dédiées au site
- **Sous-critère 3 : Moyens matériels - sur 10 points ;**
 - EPI mis à disposition du personnel
 - Autres matériel mis à disposition du personnel
 - Véhicule mis à disposition du personnel
 - Equipements de nettoyage
 - Consommables
 - Horaires d'intervention par bâtiment
- **Sous-critère 4 : Suivi, contrôle et évaluation - sur 10 points ;**
 - Suivi
 - Evaluation et contrôle
 - Personnel dédié
- **Sous-critère 5 : Organisation de la prestation - sur 5 points ;**
 - Communication avec l'équipe
 - Communication avec le client

Les points relatifs à la valeur technique seront attribués au regard des réponses apportées par le candidat **en annexe 1 (Cadre de Réponse Technique)**.

6.1.1.2. Valeur DDRSE et Clause sociale lot 1 : 15 points

- **Sous-critère 1 : Cf. cadre de réponses DDRSE – sur 5 points**
- **Sous-critère 2 : Performance en matière d'insertion professionnelle – sur 10 points**
Cf. cadre de réponse Clause sociale

Performance en matière d'insertion professionnelle sur 10 points
1- Volume d'heures de travail dédiées à l'insertion professionnelle sur 2 points
2- Volume d'heures de formations et modalité de formation sur 4 points
3- Modalités de tutorat sur 4 points

Les points relatifs au **Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale et Environnementale et à la Clause sociale** seront attribués au regard des réponses apportées par le candidat :

- en annexe 2 (Cadre de Réponse DDRSE)
- en annexe 3 (Cadre de Réponse Clause sociale)

du présent Règlement de Consultation.

6.1.1.3. Valeur DDRSE lots 2 à 4 : 5 points

Les points relatifs au **Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale et Environnementale** seront attribués au regard des réponses apportées par le candidat en annexe 2 (Cadre de Réponse DDRSE).

6.1.1.4. Valeur Prix lot 1 : 40 points

- **Sous-critère 1 : Montant global forfaitaire annuelle (DPGF) en annexe 1.1 de l'Acte d'Engagement et reporté en D1 de l'Acte d'Engagement : 30 pts**
- **Sous-critère 2 : Bordereau des Prix Unitaire (BPU) en annexe 1.2 de l'Acte d'Engagement : 10 pts**

6.1.1.5. Valeur Prix lot 3 : 50 points

Les points relatifs au prix seront attribués au regard des Prix indiqués au BPU en annexe 1 de l'Acte d'Engagement.

6.1.1.6. Valeur Prix lots 2 à 4 : 50 points

Les points relatifs au prix seront attribués au regard du Montant global forfaitaire annuelle (DPGF) en annexe 1 de l'Acte d'Engagement et reporté/ou en D1 de l'Acte d'Engagement : 50 pts

6.1.2. Lots 5 et 6

6.1.2.1. Valeur Technique : 40 points

- **Sous-critère 1 : moyens humains et organisation - sur 18 points :**
 - Présentation générale de la société et de ses références : localisation de l'agence la plus proche, références locales, références établissements – sur 2 pts
 - Moyens humains dédiés au site : effectif affecté au site, chef d'équipe, volume horaire annuel – sur 6 pts
 - Planning et organisation prévus sur site : planning hebdomadaire, répartition des tâches dans l'équipe – sur 4 pts
 - Modalité de gestion des absences et des remplacements – sur 4 pts
 - Descriptif de la formation des personnels et de la prise en compte de la sécurité au travail – sur 2 pts
- **Sous-critère 2 : matériels (équipements prévus sur le site, organisation de la maintenance, équipements de protection individuelle des agents) - sur 8 points**
- **Sous-critère 3 : méthodologie - sur 14 pts**
 - Organisation prévue pour le déploiement du marché – sur 3 pts
 - Moyens de communication interne avec le client – sur 3 pts
 - Protocoles de nettoyage : modes opératoires, fiches méthodes sur site – sur 3 pts
 - Dispositifs d'autocontrôles, fréquence des inspections contradictoires, certification de qualité – sur 5 pts

6.1.2.2. Valeur DDRS : 15 points

Descriptif de la politique RSE, certification DDRS, adhésion à des chartes, proportions de produits éco-labellisés, équipements ergonomiques et économies en ressources.

6.1.2.3. Valeur Prix : 45 points

Les points relatifs au prix seront attribués au regard du montant global forfaitaire annuelle de la prestation en D1 de l'Acte d'Engagement.

6.2 METHODE DE CALCUL – CRITERE PRIX :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix proposés à la DPGF ou à l'acte d'engagement est la suivante :

- Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation.
- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix proposés au BPU (sur la base d'un DQE) est la suivante :

- Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation.
- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

NOTA : Dans le respect des dispositions des articles L2152-1, L2152-2 et L2152-4 du Code de la commande publique les offres inappropriées sont éliminées et les offres irrégulières peuvent devenir régulières par une phase de mise en conformité, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

6.3 MODALITES D'ATTRIBUTION :

Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note pour l'ensemble des critères susmentionnés, sous réserve qu'il produise les pièces contractuelles dûment signées ainsi que les pièces prévues à l'article R.2143-3 du code de la commande publique, et notamment les pièces suivantes :

- L'Etat annuel des certificats reçus (NOTI2) à fournir par les candidats soumissionnant hors dispositif DUME ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Une Attestation assurance Responsabilité Civile en cours de validité ;

La personne publique contactera le candidat déclarée attributaire de manière écrite, afin que celui-ci lui remette les documents demandés et pièces contractuelles dûment contresignées, permettant la notification du marché.

7. LITIGES

Les litiges éventuels seront réglés par les lois et règlements du droit français.

Instance chargée d'informer au sujet des procédures de recours et de l'instruction des dossiers :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES
Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS 44416 - 35000 RENNES
Tél. : 02 23 21 28 28 - Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par le décret 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics.

Le comité consultatif compétent est constitué de médiateurs délégués régionaux, accessible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-litiges>

Coordonnées du comité consultatif régional :

DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics

Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 NANTES Cedex 1

Tél : 02 53 46 79 83 - Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

Les voies de recours contentieux ouvertes aux candidats sont les suivantes (liste non limitative) :

- Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;
- Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme) ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres**, une demande formulée exclusivement par voie écrite via **la plateforme de dématérialisation des marchés de l'Etat : « PLACE »**.

Suite aux demandes de précisions dûment adressées, une synthèse des réponses sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier de consultation, par la plateforme de dématérialisation « PLACE ».

ATTENTION :

L'Université de Rennes est fermée du samedi 20 Décembre 2025 jusqu'au dimanche 4 Janvier 2026 inclus. Aucune précision ne pourra en conséquence être apportée par le pouvoir adjudicateur via la plateforme PLACE durant cette période.

Fait à l'UNIVERSITE DE RENNES, le 19/12/2025.

Document établi par le Pôle des Achats et la Direction de l'Immobilier et de la Logistique
- Par délégation de M. le Président de l'Université de Rennes